

précurseurs de stimulants de type amphétamine, en vue de prévenir les détournements à ces deux niveaux; et

b) Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes efficaces pour que les services de détection et de répression puissent mener plus facilement des enquêtes de suivi, au niveau international, sur les saisies, les détournements et la contrebande des précurseurs de stimulants de type amphétamine, afin de remonter jusqu'aux sources de ces envois.

62. Étant donné la diversité des questions à examiner en relation avec les précurseurs de stimulants de type amphétamine, la réunion a décidé que des opérations particulières seraient menées dans le cadre du Projet "Prism". Ces opérations, dont seraient chargés des groupes de travail, porteraient sur: les détournements des précurseurs des amphétamines¹⁷; les détournements des précurseurs de la MDMA¹⁸; et les matériels et équipements utilisés dans la fabrication illicite ainsi que l'utilisation d'Internet. Le projet serait également soutenu, selon que de besoin, par un groupe d'appui scientifique assuré par le PNUCID, qui jouerait un rôle de coordination. Enfin, la réunion a créé une équipe spéciale chargée de superviser le projet, et de veiller notamment à ce que les enquêtes soient menées en concertation et que les informations, renseignements et conclusions qui en seraient tirés soient mis en commun.

63. Cette équipe spéciale est composée de représentants des grandes régions géographiques, à savoir l'Afrique du Sud, la Chine, les États-Unis et les Pays-Bas, ainsi que de la Commission européenne, d'Interpol et de l'Organisation mondiale des douanes en tant qu'organismes internationaux compétents. L'Organe, par l'entremise de son secrétariat, donne toutes les orientations utiles à l'équipe spéciale, dans le cadre des fonctions qu'il assume en vertu des traités. La première réunion de l'équipe spéciale s'est tenue à Vienne en août 2002.

64. À cette occasion, l'équipe spéciale a créé deux groupes de travail, l'un chargé des précurseurs de stimulants de type amphétamine et l'autre, des équipements et des matériels et de la vente de produits chimiques sur Internet, et elle leur a fixé des priorités et des objectifs. La première réunion de chacun de ces groupes de travail devait être organisée par le Gouvernement néerlandais et par Europol, respectivement, en décembre 2002. L'Organe ne doute

pas que les activités de ces groupes de travail aboutiront à des résultats aussi positifs que ceux des Opérations "Purple" et "Topaz".

III. Analyse des données concernant les saisies et le trafic illicite de précurseurs ainsi que des tendances de la fabrication illicite de drogues

A. Aperçu général

65. L'analyse présentée ci-après donne une vue d'ensemble des principales tendances observées en matière de détournement et de trafic de substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de drogues. Pour analyser les données disponibles, il a été tenu compte des informations fournies par les services de détection et de répression et les organes de réglementation non seulement sur les saisies, mais aussi sur les cas connus de détournement et de tentative de détournement, sur les envois stoppés ou suspendus dans le commerce international et sur la fabrication illicite de drogues. Les résultats des enquêtes effectuées sont également examinés.

66. Le présent rapport contient, pour la période de cinq ans allant de 1997 à 2001, des données concernant les saisies communiquées par les gouvernements conformément à l'article 12 de la Convention de 1988 (voir annexe I, tableaux 3a et 3b).

67. Les saisies signalées pour 2001 concernent presque toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II. Aucune saisie d'*ergométrine* ni d'*isosafrole* n'a été signalée. De plus, des informations plus complètes sur les méthodes et les itinéraires de détournement ont été mises à la disposition de l'Organe grâce aux opérations internationales actuellement en cours. Tous les gouvernements sont par conséquent instamment priés de passer en revue les procédures qu'ils utilisent pour recueillir et communiquer les informations relatives aux saisies, détournements et envois stoppés de toutes les substances placées ou non sous contrôle, de sorte qu'une analyse complète des tendances actuelles du trafic puisse être réalisée pour tous les produits chimiques.

68. Les mécanismes opérationnels mis au point au cours des années pour prévenir les détournements de précurseurs du commerce international fonctionnent bien. Pour 2001, les gouvernements ont signalé l'arrêt de plus de 20 envois du commerce international, dont on pense qu'il s'agissait de tentatives de détournement. Neuf substances placées sous contrôle, inscrites aux Tableaux I et II, ainsi que deux produits chimiques non placés sous contrôle, étaient l'objet de ces tentatives de détournement. Il convient de noter que certains gouvernements ont été en mesure d'identifier des commandes suspectes portant même sur les substances le plus largement commercialisées, comme l'acide chlorhydrique et la méthyléthylcétone.

69. Compte tenu des informations disponibles, on peut faire les observations suivantes:

a) La majorité des saisies réalisées en 2001 concernant, en particulier, des substances inscrites au Tableau I proviennent des interceptions effectuées par les autorités de précurseurs passés en contrebande. Lorsque de tels envois sont interceptés, il est essentiel que les autorités ouvrent des enquêtes pour remonter la filière aussi tôt que possible après la saisie, et échangent toute information pertinente avec les autres gouvernements intéressés, pour pouvoir identifier la source des substances saisies et empêcher d'éventuels futurs détournements;

b) Étant donné que certaines substances font l'objet d'un commerce licite important, notamment au niveau national, il ne sera peut-être pas toujours possible de surveiller étroitement les transactions. En ce cas, il faudrait développer le renseignement par le moyen des saisies et des interceptions, en recourant à des sources d'information confidentielles et autres, etc., de sorte que les enquêtes soient bien ciblées, structurées et efficaces;

c) Lors de leurs tentatives de détournement du commerce international, les trafiquants continuent à utiliser les noms de sociétés connues ayant un besoin licite de la substance visée. Toutefois, lors des tentatives les plus récentes qui ont été découvertes, les trafiquants avaient passé des commandes pour des quantités de substances beaucoup plus importantes que celles précédemment observées; en outre, ils avaient utilisé des contrats de vente et des cachets de société falsifiés ainsi que de faux certificats d'importation;

d) La corruption continue d'être un facteur important qu'il faut prendre en compte lorsque l'on tente de prévenir les détournements ou d'intercepter les envois clandestins de précurseurs. Les trafiquants infiltrent désormais le personnel ou corrompent les employés des sociétés de transport et des compagnies maritimes, de façon que les envois transitent par les ports internationaux aussi rapidement que possible et avec un minimum de problèmes. Ceci permet également aux trafiquants d'être alertés rapidement si les services de détection et de répression s'intéressent à un envoi particulier;

e) Le recours à des livraisons surveillées s'est avéré efficace pour identifier et arrêter des trafiquants responsables du détournement de précurseurs. Néanmoins, les livraisons surveillées dont il a été fait état ont surtout eu lieu à l'intérieur du territoire national ou sur le plan bilatéral, car il reste difficile d'organiser des opérations lorsqu'il y a multiplicité de juridictions. Il faut d'urgence envisager la possibilité de mettre en place au niveau international des mécanismes opérationnels et des procédures standard pour les livraisons surveillées.

B. Tendances du trafic illicite de précurseurs et d'autres produits chimiques et de la fabrication illicite de drogues

1. Substances utilisées dans la fabrication illicite de cocaïne

a) Permanganate de potassium

Saisies

70. L'Organe a noté que les saisies de *permanganate de potassium* avaient régulièrement baissé depuis le lancement de l'Opération "Purple" en 1999, passant de 150 tonnes en 1999 à 77 tonnes en 2000, puis à 51 tonnes en 2001. De plus, le Gouvernement colombien, qui fait toujours état des plus importantes saisies de cette substance, a également signalé une baisse des quantités saisies pendant cette période, qui sont tombées de 71 tonnes en 1999 à 50 tonnes en 2001. Considérant la baisse de ces saisies conjointement avec d'autres facteurs, comme le nombre d'envois stoppés, le faible niveau d'oxydation des échantillons de cocaïne saisis par les services de détection et de répression et la poursuite de la